

DNB

SESSION 2019

- ❖ Maîtrise du socle commun
 - sur 400 points – évaluations durant le cycle 4
- ❖ Les épreuves de l'examen terminal
 - sur 400 points - épreuve orale + 4 épreuves écrites

La maîtrise du socle commun

Les 8 compétences du socle commun prises en compte sont :

- ✓ Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit
- ✓ Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale
- ✓ Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- ✓ Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps
- ✓ Les méthodes et outils pour apprendre
- ✓ La formation de la personne et du citoyen
- ✓ Les systèmes naturels et les systèmes techniques
- ✓ Les représentations du monde et l'activité humaine

Compétences évaluées selon une échelle à 4 niveaux :

- 10 points pour une « maîtrise insuffisante » de la compétence
- 25 points pour une « maîtrise fragile » de la compétence
- 40 points pour une « maîtrise satisfaisante » de la compétence
- 50 points pour une « bonne maîtrise » de la compétence

Les enseignements de complément :

Les **Langues et Cultures de l'Antiquité** ainsi que l'enseignement et la pratique de la **Chorale** bénéficient en plus de :

- ✓ 10 points si les objectifs du cycle 4 sont atteints
- ✓ 20 points si les objectifs sont dépassés.

Les épreuves de l'examen terminal

Une épreuve orale :

- Présentation orale d'un **projet** que l'élève a **mené** au cours des **enseignements pratiques interdisciplinaires** durant le cycle 4 ou de **l'histoire des arts** ou dans le cadre **d'un des 4 parcours éducatif** (parcours Avenir, parcours Citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours santé).
- Cette soutenance n'a pas pour objet d'évaluer le projet individuel ou collectif mais sa **capacité** à exposer la démarche qui a été la sienne, les **compétences** et **connaissances** qu'il a **acquises** grâce à ce projet.
- Epreuve **individuelle ou collective** (2 maxi) mais dont l'évaluation est individuelle
- Oral en **2 temps** : **un exposé** (5min/indiv – 10min/coll) puis **un entretien avec le jury** (10 min/indiv – 15 min/coll)
- **épreuve notée sur 100** :
 - Maîtrise de l'expression orale : 50 points
 - Maîtrise du sujet : 50 points

Quatre épreuves écrites :

1. Français (3heures) – 100 points :

➤ 1^{ère} partie : travail sur un texte littéraire (1h10) – 50 points

Évaluation de 2 éléments :

- Grammaire et compétences linguistiques
- Compréhension et compétences linguistiques

➤ 2^{ème} partie : dictée (20 minutes) – 10 points

En lien avec l'œuvre

➤ 3^{ème} partie : rédaction (1h30) – 40 points

2 sujets au choix (réflexion ou imagination),

évaluation de :

- La cohérence et la construction d'un texte
- La capacité à mobiliser ses connaissances et compétences

2. Mathématiques (2 heures) – 100 points :

Des exercices indépendants des uns des autres pour évaluer :

- les connaissances du cycle 4
- la maîtrise des compétences « chercher », « modéliser », représenter », « raisonner », « calculer » et « communiquer ».

L'élève doit faire preuve de précision dans son raisonnement, de clarté.

3. Histoire-géographie, enseignement moral et civique (2heures) – 50 points

- 1^{er} exercice : analyser et comprendre des documents en histoire ou géographie – 20 points
- 2^{ème} exercice : maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser les repères historiques et géographiques – 20 points
- 3^{ème} exercice : mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique – 10 points

4. Physique-chimie, SVT et technologie (2 x 30minutes) – 50 points

Deux disciplines sur trois seront retenues et signifiées 2 mois avant la date de l'épreuve.

Les sujets seront traités indépendamment les uns des autres, et permettront d'évaluer les capacités à :

- Maîtriser les compétences et connaissances du programme
- Exploiter les données chiffrées et/ou expérimentales
- Analyser et comprendre des informations en utilisant les raisonnements, méthodes et modèles propres aux disciplines.

Calendrier 2019

Mardi 9 avril 2019 – 18h00

Présentation de la réforme du lycée par le Proviseur du lycée Nodier.

Jeudi 23 mai 2019

- Épreuve orale
- **Sujet choisi par l'élève** à rendre au professeur principal **pour le 7 mai 2019**

Jeudi 27 juin 2019

- 9h00 – 10h30 – Français 1^{ère} partie (texte et dictée)
- 10h45 – 12h15 – Français 2^{ème} partie (rédaction)

- 14h30 – 16h30 – mathématiques.

Vendredi 28 juin 2019

- 9h00 – 11h00 – Histoire, géographie, EMC
- 13h30 – 14h30 – Sciences

- **Résultats aux alentours du 10 juillet**